

Sujet : [INTERNET] Consultation publique implantation d'une centrale d'enrobée à Marsac

De : Association La forêt du JE libre <laforetdujelibre@gmail.com>

Date : 28/06/2023 00:05

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

L'association la Forêt du JE Libre est une association régie par la loi 1er juillet 1901 créée en 2017 (ci-après dénommée « l'Association »). L'Association est reconnue d'intérêt général (pièce n°1 - décision de la Direction Générale des Finances Publiques du 30 novembre 2020).

Selon ses statuts l'Association a pour buts de promouvoir :

- L'instruction, l'éducation et la formation dans la nature,
- la formation,
- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à l'éco-citoyenneté,
- le soutien et l'accompagnement à la parentalité et
- des réseaux d'échanges et de rencontres.

L'Association emploie 2 salariés à plein temps qui assurent le quotidien de l'école en forêt du Domaine de Chantemerle, les stages nature organisés pendant les vacances scolaires et les formations à destination des porteurs de projet d'écoles en forêt.

Nous vous sollicitons au sujet du Projet défini ci-dessus.

Nous sommes fortement opposés à l'implantation de ce Projet sur la commune de Marsac et nous vous demandons, par la présente,

de refuser l'enregistrement du Projet et ce notamment (sans limitation) pour les

MOTIFS

ci-après exposés :

– La procédure de consultation n'a pas été effectuée en conformité avec les dispositions légales notamment, sans limitation, celles des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement. Madame la Préfète de la Charente à laquelle nous avons fait part de vices de procédure par notre mél du [19/06/2023] (pièce n°2 - mél de l'Association à Madame la Préfète de la Charente) n'a néanmoins pas donné suite à notre demande d'organiser - afin de régulariser la procédure de consultation - une nouvelle procédure de consultation, ni même à notre demande formulée à titre subsidiaire de consentir une prorogation de la période de consultation d'au moins 15 jours.

– La demande d'enregistrement relative au Projet est manifestement et gravement incomplète car elle ignore ou essaie de passer sous silence, des faits décisifs : alors que, selon la demande d'enregistrement, le plus proche établissement accueillant du public est l'école maternelle de la commune de Marsac à 1,6 kilomètres du site prévu pour le Projet, l'école maternelle en forêt gérée par notre Association se trouve à 1,3 kilomètres de distance et l'écurie de propriétaires (pension de chevaux) d'Alain Perronet à seulement 700 mètres de distance. En conséquence, les analyses et conclusions de la demande d'enregistrement relatives au Projet sont toutes erronées car elles ne prennent pas en compte des faits décisifs ; dès lors, ladite demande d'enregistrement ne peut former la base d'une décision d'enregistrement.

– Pour ne pas mettre en péril la santé des enfants présents pendant la période scolaire, celle des enfants participants aux stages nature durant les vacances scolaires et notre propre santé.

– Le Projet menace l'existence de l'Association pour une centrale d'enrobage de plus parmi tant d'autres, alors que l'Association porte un projet phare en France. De plus, ce projet risque de

forcer l'Association à supprimer deux postes à plein temps, car nos adhérents ne viendraient pas avec leurs enfants dans un lieu pollué à côté d'une centrale d'enrobage à chaud. Les parents des enfants que nous encadrons viennent sur le lieu de l'Association afin de permettre à leurs enfants de passer du temps dans la nature, une nature qui jusqu'à présent, a été préservée de la pollution industrielle.

Voici l'intérêt que présente et le travail que fait notre Association localement et au niveau national, voire au niveau international :

Travail local

1. L'Association a créé et gère la première "maternelle en forêt" de France : cette maternelle est un établissement scolaire privé hors contrat. Il peut accueillir jusqu'à 16 enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Cette maternelle, pionnière en termes d'éducation par la nature, se situe sur un domaine équestre de plus de 30 hectares de prairies et forêts gérés selon les principes de l'agriculture biologique. Les enfants qui y sont scolarisés viennent principalement de la ville d'Angoulême et de ses environs.
2. Sorties nature pour les écoles de la région : l'Association propose aussi depuis janvier 2021 des sorties "découverte en forêt" pour des écoles primaires (cycle 1 et 2). Pour ces visites, nous avons été sponsorisés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest de Saint Cybard.
3. Stage de vacances "Nature" pendant les vacances scolaires : depuis cette année, l'Association propose des stage "Nature" durant les vacances scolaires. Ceux-ci permettent aux enfants de milieux urbains et périurbains, de faire l'expérience de la forêt, de ses arbres, animaux et de ses saisons.
4. Évènements festifs ouverts aux adhérents : l'Association organise tous les ans deux événements festifs en nature pour ses adhérents : une chasse aux œufs à Pâques, sponsorisée par des producteurs bio de la région, et une fête d'été avec artistes, musique, danse et jeux en bois pour les familles de la région. Plus d'une centaine de personnes sont présentes à chacun de ses événements.

Travail régional et national

1. Formation pour des porteurs de projets d'écoles en nature : depuis 2018, nous accompagnons des porteurs de projets pour des écoles en forêt partout en France. La première formation a eu lieu sur place les 3&4 juillet 2021 (11 participants). Cela a été un succès pour l'échange et la transmission de savoirs et pour la promotion des écoles en forêt au niveau national. Depuis, 2 formations pour porteurs de projet sont organisées chaque année.
2. Travail médiatique pour démocratiser la pédagogie par la nature : l'école en forêt est un concept profondément et massivement implanté en Allemagne et dans les pays scandinaves depuis 30 ans. La fédération allemande des maternelles en forêt recense environ 2000 établissements de ce type. En France, nous étions la seule maternelle en forêt en 2018 où les enfants passaient toutes les matinées en plein air (de 8h30 à 13h). Tous les ans, l'Association et l'école en forêt du Domaine de Chantemerle font un grand travail médiatique. Depuis septembre 2020, nous avons reçu La Charente Libre, Kaizen, TF1, We Demain, France Info, France 3, BRUT. Ce travail médiatique est important pour l'Association car il démocratise notre approche pédagogique et le concept des écoles en forêt auprès du grand public. Le dernier reportage sur BRUT a été visionné plus de 2 millions de fois à travers le monde. Nous avons été surpris, en tant qu'établissement recevant du public, de ne pas figurer dans le dossier soumis par Enrobés du Sud-Ouest à la consultation alors que le siège de l'Association se trouve à seulement 1,3 km du site envisagé.

En tant que Préfète, vous êtes garante de la sécurité de nos enfants. Lors des fortes chaleurs, par temps froids, les arrêtés préfectoraux nous indiquent ce qu'il est possible de faire en extérieur /

quand il faut rester à l'intérieur. Comment allez-vous faire lorsque la centrale sera en service ?

Lors de l'implantation d'une centrale d'enrobage temporaire, en 2019, nous avons déjà eu à souffrir de beaucoup de nuisances (entre autres des fumées noires) qui ont causé maux de tête et crises d'asthme. Et même une centrale permanente, avec de meilleurs filtres, pourra avoir un incident technique ou une malfaçon, ce que la demande d'enregistrement relative au Projet n'exclut nullement.

Veillez agréer, Madame la Préfète de la Charente, l'expression de notre profond respect.

Davina Weitowitz

Présidente de l'Association

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Consultation publique sur l'implantation d'une centrale d'enrobée à Marsac

De : Ecole en forêt chantemerle <ecolenforet@gmail.com>

Date : 28/06/2023 00:06

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

L'école en forêt de Marsac est la première école en forêt de France. Je me suis installé dans la région pour rejoindre ce projet en septembre 2020. Après avoir découvert ce modèle d'éducation en immersion avec la nature en Allemagne durant quelques années, ma motivation première était de permettre à ce type d'école d'exister en France. Je me suis engagé dans ce projet associatif sur ce territoire avec pour ambition de me saisir de ce levier pour permettre à des enfants de bénéficier d'un accompagnement répondant au mieux à leurs besoins tout en étant en cohérence avec les évolutions de notre société et les enjeux environnementaux qui nous touchent tous et toutes.

Aujourd'hui, je risque de perdre mon emploi mais aussi et surtout de voir disparaître un projet innovant, cohérent et nécessaire dans lequel je me suis engagée sans retenue ! Par le biais de l'association la forêt du JE libre, nous nous sommes données pour missions d'encourager les interactions citoyennes avec la nature, de pouvoir offrir un modèle bienveillant et respectueux de l'environnement aux enfants du territoire mais aussi de pouvoir promouvoir par nos actions les bienfaits d'une éducation en immersion avec la nature pour la société.

L'Association m'emploi ainsi qu'un autre salarié à plein temps. Nous assurons le quotidien de l'école en forêt, les stages nature organisés pendant les vacances scolaires et les formations à destination des porteurs de projet d'écoles en forêt.

Moi-même et l'association vous sollicitons au sujet du Projet défini ci-dessus.

Nous sommes fortement opposés à l'implantation de ce Projet sur la commune de Marsac et nous vous demandons, par la présente,

de refuser l'enregistrement du Projet

et ce notamment (sans limitation) pour les

MOTIFS

ci-après exposés :

- **La procédure de consultation n'a pas été effectuée en conformité avec les dispositions légales notamment, sans limitation, celles des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement.**
- **La demande d'enregistrement relative au Projet est manifestement et gravement incomplète car elle ignore ou essaie de passer sous silence, des faits décisifs : alors que, selon la demande d'enregistrement, le plus proche établissement accueillant du public est l'école maternelle de la commune de Marsac à 1,6 kilomètres du site prévu pour le Projet, l'école maternelle en forêt gérée par notre Association se trouve à 1,3 kilomètres de distance et l'écurie de propriétaires (pension de chevaux) d'Alain Perronet à seulement 700 mètres de distance. En conséquence, les analyses et conclusions de la demande d'enregistrement relatives au Projet sont toutes erronées car elles ne prennent pas en compte des faits décisifs ; dès lors, ladite demande d'enregistrement ne peut former la base d'une décision d'enregistrement.**

- **Pour ne pas mettre en péril la santé des enfants présents pendant la période scolaire, celle des enfants participants aux stages nature durant les vacances scolaires et notre propre santé.**
- **Le Projet menace l'existence de l'école et la scolarité de 16 enfants pour une centrale d'enrobage de plus parmi tant d'autres, alors que nous portons un projet et un modèle unique en France.** Nous refuserons d'accueillir des enfants dans un lieu pollué à côté d'une centrale d'enrobage à chaud. Les parents des enfants que nous encadrons viennent sur le domaine de Chantemerle afin de permettre à leurs enfants de passer du temps dans la nature, une nature qui jusqu'à présent, a été préservée de la pollution industrielle. Notre projet perdrait toute sa cohérence. Cette école aspire depuis 2018 à proposer un modèle éducatif en lien avec les enjeux environnementaux de notre société. L'essence même de ce projet est d'accompagner les enfants vers une sensibilisation au respect du vivant.
- Par extension, le projet de centrale d'enrobage menace un modèle concret d'action contribuant à la protection de l'environnement.

Voici l'intérêt que présente et le travail que fait l'Association la forêt du JE libre localement, au niveau national, voire au niveau international :

Travail local

1. L'Association a créé et gère la première "école maternelle en forêt" de France : cette maternelle est un établissement scolaire privé hors contrat. Cet établissement a été reconnu par l'académie de Poitiers par courrier du 19 Juin 2018. Il peut accueillir jusqu'à 16 enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Cette maternelle, pionnière en termes d'éducation par la nature, se situe sur un domaine équestre de plus de 30 hectares de prairies et forêts gérés selon les principes de l'agriculture biologique. Les enfants qui y sont scolarisés viennent principalement de la ville d'Angoulême et de ses environs.
2. Sorties nature pour les écoles de la région : l'Association propose aussi depuis janvier 2021 des sorties "découverte en forêt" pour des écoles primaires publiques d'Angoulême et de la Couronne (cycle 1 et 2). Pour certaines de ces visites, nous avons été sponsorisés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest de Saint Cybard.
3. Accueil périscolaire / stage "Nature" pendant les vacances scolaires : depuis cette année, l'Association propose des stages "Nature" durant les vacances scolaires. Ceux-ci permettent aux enfants de milieux urbains et périurbains, de faire l'expérience de la forêt, de ses arbres, animaux et de ses saisons.
4. Évènements festifs ouverts aux adhérents de notre association : l'Association organise tous les ans deux événements festifs en nature pour les adhérents de l'association : une chasse aux œufs à Pâques, sponsorisée par des producteurs bio de la région, et une fête d'été avec artistes, musique, danse et jeux en bois pour les familles de la région.

Travail régional et national

1. Formation pour des porteurs de projets d'écoles en nature : depuis 2018, nous accompagnons des porteurs de projets pour des écoles en forêt partout en France à distance. La première formation a eu lieu sur place les 3&4 juillet 2021 (11 participants). Cela a été un succès pour l'échange et la transmission de savoirs et pour la promotion des écoles en forêt au niveau national. Depuis, 2 formations pour porteurs de projet sont organisées chaque année.

2. Travail médiatique pour démocratiser les bienfaits d'une éducation en lien/immersion avec la nature : l'école en forêt est un concept profondément et massivement implanté en Allemagne et dans les pays scandinaves depuis 30 ans. La fédération allemande des maternelles en forêt recense environ 2000 établissements de ce type. En France, nous étions la seule maternelle en forêt en 2018 où les enfants passaient toutes les matinées en plein air (de 8h30 à 13h30). Tous les ans, l'Association et l'école en forêt du Domaine de Chantemerle font un grand travail médiatique. Depuis septembre 2020, nous avons reçu La Charente Libre, Kaizen, TF1, We Demain, France Info, France 3, BRUT, RMC Info. Ce travail médiatique est important pour l'Association car il démocratise notre approche pédagogique et le concept des écoles en forêt auprès du grand public. Le dernier reportage sur BRUT a été visionné plus de 2 millions de fois à travers le monde.

Nous avons été surpris, en tant qu'établissement recevant du public, de ne pas figurer dans le dossier soumis par Enrobés du Sud-Ouest à la consultation alors que le siège de l'Association se trouve à seulement 1,3 km du site envisagé.

En tant que Préfète, vous êtes garante de la sécurité de nos enfants. Lors des fortes chaleurs, par temps froids, les arrêtés préfectoraux nous indiquent ce qu'il est possible de faire en extérieur / quand il faut rester à l'intérieur.

Comment allez-vous faire lorsque la centrale sera en service ? Comment allez-vous garantir la santé des enfants que nous encadrons ?

Lors de l'implantation d'une centrale d'enrobage temporaire, en 2019, nous avons déjà eu à souffrir de beaucoup de nuisances (entre autres des fumées noires) qui ont causé maux de tête et crises d'asthme. Et même une centrale permanente, avec de meilleurs filtres, pourra avoir un incident technique ou une malfaçon, ce que la demande d'enregistrement relative au Projet n'exclut nullement.

Veuillez agréer, Madame la Préfète de la Charente, l'expression de notre profond respect.

Majid El Ayouni

Directeur de l'école en forêt de Marsac

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Camille Rochais <camille.marie.bea@gmail.com>

Date : 28/06/2023 11:42

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrons pour 30 ans minimum !!!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Bien à vous,

Camille Rochais

Sujet : [INTERNET] NON au projet de plateforme de bitumage à Marsac-Asnières sur Nouère Charente

De : "Yann Chop." <y chopinet@gmail.com>

Date : 28/06/2023 11:47

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr, "n.bonnefoy@senat.fr" <n.bonnefoy@senat.fr>, f.bonneau.senat@gmail.com, groupe.ci@nouvelle-aquitaine.fr

Expéditeur /

Nom : CHOPINET

Prénom : Yann

Adresse postale : 7 rue des Bons Amis, lieu-dit les Doribeaux, 16290
ASNIERES SUR NOUERE

Destinataires /

Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la transition écologique

Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente

Mme Nicole BONNEFOY, Sénatrice de la Charente et Mr François BONNEAU, Sénateur de la Charente

l'ensemble des Conseillers régionaux et départementaux de la Charente

Mr Xavier BONNEFONT, Président de Grand Angoulême

Mr Jean-Luc FOUCHIER, Maire de Marsac Mme Chantal DOYEN, Maire d'Asnières-sur-Nouère

l'ensemble des Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Mme la Ministre, Mme la Préfète de la Charente, Mme la Sénatrice et Mr le

Sénateur de la Charente, l'ensemble des Conseillers régionaux et départementaux, Mr le Président de Grand-Angoulême,...

Prendrez-vous le temps de lire tous ces mails qui vont vous parvenir ? Je le souhaite vivement. Nous sommes venus vivre en campagne charentaise il y a 20 ans afin de soutenir nos villages et participer à leur développement et la sauvegarde du petit patrimoine. Nous sommes venus vivre en campagne pour que nos enfants profitent d'un épanouissement loin des tracasseries de l'espace urbain. Nous sommes venus vivre en campagne afin d'apporter un sens à notre vie.

Nous ne sommes pas contre le développement de l'activité économique du territoire dont nous comprenons son besoin de développement. Nous sommes nous-même utilisateur des infrastructures de l'agglomération angoumoisine que nous soutenons par ailleurs par nos impôts et taxes diverses.

Mais les deux communes de Marsac et Asnières sur Nouère ont subi de plein fouet l'arrivée de la LGV, les 8 années de travaux, les bouleversements sur notre quotidien, sur notre immobilier et vous voulez en rajouter une couche en autorisant l'implantation d'une plateforme de bitumage en pleine campagne protégée, à moins de 300m des premiers habitants, à moins de 2km de 3 écoles simplement pour que cette activité soit plus proche de son propriétaire ? Avant de donner votre accord définitif, posez-vous bien toutes les bonnes questions. Est-ce donc aux habitants de subir cette situation. Seriez-vous, vous-même en accord avec cette implantation si vous étiez concerné ? Serez-vous en parfaite harmonie avec votre conscience quand les premiers cas de pathologies graves vont se révéler sur la population ? A ce titre, on reproche toujours aux habitants de ne pas avoir effectué d'état des lieux préalable pour les questions de "fissures" sur les maisons, rétorquant qu'il est donc impossible de savoir ce qui relève de la sécheresse, des travaux de la LGV ou autre. Je vous ferai parvenir mon analyse de sang tous les 6 mois avec toute ma famille afin qu'un tel suivi puisse servir de marqueur. Je peux donc d'ores et déjà vous affirmer qu'au moindre dérèglement, je tiendrais l'ensemble des commanditaires de cette décision d'implantation pour responsable. Je sors d'une leucémie myéloïde depuis 10 ans et je ne souhaite en aucun cas replonger dans une situation similaire, ni pour moi, ni pour ma famille, ni pour vous même.

Il me semble qu'une zone industrielle serait plus approprié à ce type d'activité, considérant de plus que le trafic de camion à associer à ce

développement n'est pas compatible avec les infrastructures existantes.

Je souhaite plus que vivement que ce message trouve échos à vos oreilles.

Courrier type ci-dessous auquel j'ai voulu vous apporter mes précisions...

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux

camions de l'usine

- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle,

au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancées, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum** !!!!

Nous attendons tous votre réponse.

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Projet de centrale d'enrobage à Marsac

De : Elodie Acquier <elodie.acquier@gmail.com>

Date : 28/06/2023 13:13

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Madame la Préfète,

Je suis agricultrice à Marsac. Avec mes salariés, nous produisons des céréales et du vin destiné à l'élaboration d'eaux-de-vie de Cognac. J'ai la plupart de mes occupations, professionnelles et privées, à Marsac. Je suis également maman d'une petite fille de 2 ans que je souhaite plus que tout voir grandir en pleine santé.

La société Enrobés du Sud-Ouest, division de CHARIER TP, souhaite installer une centrale d'enrobage à chaud au bitume sur un terrain situé sur la commune de Marsac.

Une consultation du public est ouverte à cette occasion. Ce régime de consultation ne me paraît pas adapté à la nature et à l'importance des impacts environnementaux au sens large.

Je suis aussi surprise du fait que les habitants de St Genis d'Hiersac et de Vindelle n'aient pas été consultés malgré leur proximité.

Une usine similaire est déjà implantée à Tourriers, à quelques kilomètres de notre village. Cette implantation est-elle vraiment cohérente ?

Avant de reprendre l'exploitation familiale, j'ai été fiscaliste pendant 8 ans, mon rôle était d'accompagner les dirigeants dans leurs différents projets d'acquisition ou de cession d'entreprises.

Je suis plutôt de nature à encourager les projets conduits de manière durable, je suis toutefois étonnée par le manque de communication autour de ce projet de centrale d'enrobage.

Je regrette que le porteur de projet n'ait pas eu la délicatesse de présenter son projet aux habitants des communes impactées, et ainsi, de répondre à nos différentes interrogations.

Je note également que ce projet va à l'opposé de celui engagé par la commune de Marsac. Cette dernière a produit des efforts pour installer de nouveaux agriculteurs dont les cultures sont destinées à être consommées localement. Cette dynamique a été encouragée par Grand Angoulême.

En sus des inquiétudes relatives à la pollution de notre environnement et à la santé des habitants, et aux conséquences qui en découleraient, ce projet fait naître un certain nombre d'interrogations relatives à la culture de la vigne. Je souhaite ici vous en faire part.

- Sécurité des salariés travaillant au quotidien dans les parcelles de vignes

L'INRS^[i] indique que « Les fumées de bitume contiennent des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dont le Benzo[a]Pyrène (BaP), le naphthalène, le pyrène », substances classées cancérigènes.

Plus loin, l'INRS indique que « Les salariés [des entreprises d'enrobage] peuvent être exposés au bitume et ses dérivés de deux façons :

- **Par inhalation :** les opérateurs peuvent respirer les fumées dégagées lors de la mise en œuvre du bitume sous toutes ses formes : pur, enrobé routier, asphalte, bande bitumineuse en étanchéité etc. Cette exposition dépend bien sûr de la température à laquelle est chauffé le bitume, mais aussi de la surface d'échange entre le produit bitumineux et l'atmosphère de travail, de la proximité entre l'opérateur et cette surface, etc. ;
- **Par contact cutané :** lorsque les fumées de bitume se condensent sur leur peau, leurs vêtements ou les équipements de travail, les opérateurs peuvent également être exposés. Le contact avec les outils et les vêtements salis par le bitume et ses dérivés est donc exposant. L'exposition cutanée peut aussi découler de l'utilisation de solvants : lorsque ces derniers se déposent sur la peau, ils sont susceptibles d'accentuer la pénétration cutanée d'autres polluants. »

Nous pouvons légitimement supposer que ces risques concernent également les personnes qui travaillent au quotidien dans les nombreuses vignes situées tout autour de la centrale.

En sus des dommages causés aux riverains de l'usine, comment pourrions-nous garantir la sécurité des viticulteurs et de leur personnel qui interviennent tout au long de l'année dans leurs parcelles ?

- Impact du ruissellement des eaux provenant de la centrale d'enrobage

Le dossier d'enregistrement mentionne le traitement des écoulements d'eau.

Actuellement, les riverains de la parcelle voient les eaux de pluie couler par l'entrée.

Malgré les travaux qui seraient réalisés pour adapter la retenue d'eau existante, la pollution des sols semble inévitable, compte-tenu de l'emplacement de la retenue d'eau vis-à-vis de la configuration du terrain.

- Risque de dégradation de la qualité des vins et des eaux-de-vie

Telle qu'envisagée, la centrale serait entourée de parcelles de vignes. Dans notre secteur, les vins sont destinés à la production de vin de pays et très majoritairement à la production d'eaux-de-vie de Cognac.

A ce jour, nous ne possédons pas la preuve que l'activité de la centrale d'enrobage serait sans conséquence sur la qualité des vins produits autour de la centrale.

Le procédé de distillation concentre les qualités d'un vin, mais également ses défauts.

Les retombées de fumées sur les vignes, la pollution des sols et la pollution de l'air pourraient entraîner des défauts de qualité et une hausse de la mortalité des ceps.

De fait pour les viticulteurs, il existe un réel risque de déclassement de la production, un risque de perte économique et un risque de perte patrimoniale.

- Risque de dégradation de l'image de la filière Cognac

La filière Cognac est la première filière exportatrice des spiritueux, avec un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros. Elle pourvoit 60 000 emplois directs et indirects.

La filière s'inscrit fortement dans la transition environnementale, en mettant l'accent sur des objectifs lui paraissant essentiels : favoriser la biodiversité, veiller à la qualité de l'eau, de l'air et des sols, piloter une approche raisonnée des traitements et viser la sobriété carbone.

L'implantation de la centrale viendrait anéantir ces efforts.

De plus, après avoir atteint des records, les ventes de Cognac connaissent actuellement un repli. Les maisons de négoce fournissent des efforts magistraux pour reconquérir le marché américain notamment.

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable que l'image de la filière soit dégradée.

Aucune étude d'impact de l'activité de la centrale d'enrobage sur l'activité viticole n'a été réalisée à ce jour.

Pour ces différentes raisons, je vous fais part de mon opposition à l'implantation de cette centrale d'enrobage à Marsac en l'état actuel.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Elodie ACQUIER

4 Route de Vars, Basse, 16570 ST GENIS D'HIERSAC

06 71 04 10 27 | elodie.acquier@gmail.com

Exploitation agricole familiale située 75 Rue de Chez Couchaud, Lagroux, 16570 MARSAC

[i] <https://www.inrs.fr/risques/bitume/effets-sante.html>

Sujet : [INTERNET] lettre motivation contre l'implantation de la centrale d'enrobé à chaud sur MARSAC 16570

De : Alain Nathalie PERONNET ANDREO <peronnetandreo@gmail.com>

Date : 28/06/2023 14:20

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Copie à : "davina_weitowitz@hotmail.com" <davina_weitowitz@hotmail.com>

bonjour,

Suite à ce projet, je vous serai reconnaissant de prendre notes de ce qui nous motive et nous inquiète.

Cordialement

A PERONNET

N ANDREO

— lettre ANDREO N 001.jpg

Madame ANDREO Nathalie
274 rue des cavaliers
16570 MARSAC

objet : Opposition à l'implantation d'une
d'enrobé à chaud à Marsac 16570

Cela fait 23 années que je
Charente, C'est une zone d'agriculture bi
multitudes de jardins et potagers, C'est u
de foot, la pratique de l'équitation grace
canine, C'est une zone favorable pour le
cette implantation de centrale il existe de

— lettre PERONNET A P1 001.jpg —

Monsieur PERONNET Alain
274 rue des cavaliers
16570 MARSAC

objet : Opposition à l'implantation d'une
d'enrobé à chaud à Marsac 16570

Je suis un enfant du pays
Guérinauds de MARSAC chez mon vie
chevaux je disais à mes copains : " un jo
j'ai acheté ma maison aux Guérinauds,

Je suis à mon compte de
nère sur la commune de Sovaux en par

— lettre PERONNET A p2 001.jpg —

Sur le plan personnel la l
cette nuisance sonore (de l'entreprise de
cette pollution, l'odeur et les particules

Je souhaite vieillir à Mars
2023 il faut préserver ce qui n'est pas en
passé, Certe il faut améliorer la qualité de
nos campagnes,

Est ce que le dirigeant de
dans ce périmètre ?

Je compte sur votre prof
imaginer à ma place,

— Pièces jointes : —

lettre ANDREO N 001.jpg	350 Ko
lettre PERONNET A P1 001.jpg	366 Ko
lettre PERONNET A p2 001.jpg	193 Ko

Madame ANDREO Nathalie
274 rue des cavaliers
16570 MARSAC

Marsac,
le 27 juin 2023

Mesdames et Messieurs,
Ministre de la transition écologique,
Préfète de la Charente,
Députés et sénateurs de la Charente,
Conseillers régionaux et Départementaux,
Maires de MARSAC et de Asnière/Nouère
Maire du grand Angoulême,

objet : Opposition à l'implantation d'une centrale
d'enrobé à chaud à Marsac 16570

Cela fait 23 années que je vis à Marsac, C'est une commune vallonnée accueillant la Charente, C'est une zone d'agriculture biologique, une terre à vigne, céréales, vergers, avec une multitudes de jardins et potagers, C'est une commune de loisir, de sport avec sa baigande son stade de foot, la pratique de l'équitation grace aux écuries de propriétaire et centre équestre, l'éducation canine, C'est une zone favorable pour les jeunes enfants puisque dans un périmètre de 2,5 kms de cette implantation de centrale il existe trois écoles maternelles, C'est une commune d'élevage animalier (chevaux, chiens, et de nombreux galinacés)

Les habitants de Marsac sont sensibilisés et actifs dans la plantation des haies dans un soucis écologique et du bien être animal,

Tout cet écrin de verdure, de bien être humain et animal met des générations pour se parfaire, ce pourquoi je m'oppose à ce projet qui n'a pas sa place dans une zone artisanale, trop proche de nos villages avec des risques de pertes économiques pour les viticulteurs, les propriétaires de chambres d'hôtes, pour les acteurs du tourisme, pour les écuries d'équidés qui seront délaissées, pour les agriculteurs impactés,

Ce projet est une menace pour notre santé, celle de nos enfants et petits enfants, Les nuisances sonores et odorantes portées par les vents ont déjà été expérimentées lors de la construction de la quatre voies, je refuse de revivre cela,

La dégradation de la qualité de l'air, de l'eau par les nappes phréatiques, de nos terres ne sera que délétère pour la santé,

Cette entreprise n'a pas sa place sur ce site, ce projet reste inquiétant, alarmant, son déroulement semble montrer uniquement des intérêts financiers pour les investisseurs en oubliant l'humain,

Ce serait courageux et respectueux de votre part de ne pas perséverer dans ce projet, votre renoncement serait juste la preuve d'écoute et d'humanité,
Cordialement,

Nathalie ANDREO épouse PERONNET



Monsieur PERONNET Alain
274 rue des cavaliers
16570 MARSAC

Marsac,
le 28 juin 2023

Mesdames et Messieurs,
Ministre de la transition écologique,
Préfète de la Charente,
Députés et sénateurs de la Charente,
Conseillers régionaux et Départementaux,
Maires de MARSAC et de Asnière/Nouère
Maire du grand Angoulême,

objet : Opposition à l'implantation d'une centrale
d'enrobé à chaud à Marsac 16570

Je suis un enfant du pays, Depuis l'âge de 6 ans j'ai passé mes vacances aux Guérinauds de MARSAC chez mon viel oncle, le frère de mon grand père, A dix ans passionné de chevaux je disais à mes copains : " un jour j'aurai mon centre équestre aux Guérinauds", A 26 ans j'ai acheté ma maison aux Guérinauds,

Je suis à mon compte depuis l'âge de 24 ans d'abord Menuisier associé avec mon père sur la commune de Soyaux, en parallèle j'ai créé une association "équestre" sur Marsac,

En 2003 pendant cinq ans j'ai été le menuisier dans le bourg de Marsac, puis je me suis uniquement consacré à mon entreprise agricole Elevage, pension d'équidés sport et loisir, Depuis 2008 cette entreprise n'a fait qu'évoluer avec une augmentation du cheptel, de la clientèle, des surfaces agricoles grâce à un investissement personnel et familial, Mon jeune fils âgé de 20 ans enseigne la pratique de l'équitation, valorise les chevaux d'élevage et propose ses prestations de travail d'équidé au sein de l'entreprise, A ma retraite il prendra le relais toujours à Marsac,

Notre fils aîné a fait construire dans la commune voisine, Notre fille aînée fait construire aux Guérinauds de Marsac, J'ai récemment acheté une maison route des trois villages à MARSAC pour profiter de mes parents, Cette maison et celle de mon viel oncle me permettront d'améliorer la minable retraite agricole,

J'ai investi professionnellement et personnellement sur cette zone maintenant menacée, actuellement il fait bon vivre sur cette commune que j'ai vu jusqu'à présent évoluer favorablement,

Mon entreprise, mes biens immobiliers se trouvent sur la zone la plus menacée par l'implantation de cette entreprise,

Je m'oppose à l'implantation de cette centrale d'enrobé à chaud sur la commune de Marsac,

Je suis un des premiers concernés par le risque de pertes économiques : mon chiffre d'affaire en qualité de pension va diminuer, La santé de mes chevaux va être impactée (le système respiratoire d'un cheval reste fragile) et entraînera une perte financière causée par une augmentation des soins préventifs et curatifs, la qualité de l'air et du sol viendra impacter la qualité alimentaire des équidés,

Sur le plan personnel la location des maisons sera nettement moins attractive avec cette nuisance sonore (de l'entreprise de la départementale qui sera nettement plus fréquentée), cette pollution, l'odeur et les particules de goudron,

Je souhaite vieillir à Marsac, profiter de mes petits enfants, ce pourquoi je pense qu'en 2023 il faut préserver ce qui n'est pas encore contaminé par l'homme et ne pas répéter les erreurs du passé. Certes il faut améliorer la qualité de vie de nos villes mais sans détruire ce qui est sain dans nos campagnes,

Est ce que le dirigeant de cette entreprise serait volontaire, lui et sa famille pour vivre dans ce périmètre ?

Je compte sur votre professionnalisme, votre écoute, et votre sensibilité pour vous imaginer à ma place,

MR PERONNET Alan

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Alan Peronnet', written over a large, light blue circular scribble.

Expéditeur

date :

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :
Ministre de la transition écologique
Préfète de la Charente
Députés et sénateurs de la Charente
Conseillers régionaux et départementaux
Président de GrandAngoulême
Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère
Maires de GrandAngoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac(16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et autres communes de GrandAngoulême,

disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnière-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :
 - sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
 - sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, notamment, sont incompatibles)
 - sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
 - sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
 - avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire de 2019
 - avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière
 - sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
 - avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :
 - productions bio du village invendables parce que dégradées
 - déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
 - écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
 - tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :
 - pertes d'installation de nouveaux habitants,
 - arrêt du développement du bio
 - perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
 - risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...).

Déjà impactés par la centrale temporaire de 2019, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

Nous attendons tous votre réponse.

Sujet : [INTERNET] Observations relatives à la demande d'enregistrement d'une centrale d'enrobage sur la commune de Marsac (16570)

De : davina weitowitz <davina_weitowitz@hotmail.com>

Date : 28/06/2023 17:47

Pour : "pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr" <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Copie à : "J. Ernst Degenhardt" <ernst.degenhardt@oxfordalumni.org>

Voici nos observations.

— Pièces jointes : —

Observations Davina WEITOWITZ et J. Ernst DEGENHARDT Enrobés du
Sud-Ouest.pdf

30 octets

Davina WEITOWITZ, M.A. en droit (Université d'Oxford) et

J. Ernst DEGENHARDT, MJur. (Université d'Oxford) Avocat aux barreaux de Paris, de Duesseldorf et d'Angleterre

Domaine de Chantemerle

183 chemin de Chantemerle

16570 Marsac

SIRET N° 530 215 011 00012

Madame la Préfète de la Charente
16023 ANGOULEME Cedex

Demande d'enregistrement relatif au projet de centrale d'enrobage située Ancienne Voie Romaine sur la commune de Marsac (16570) (ci-après dénommé le « Projet »)

Madame la Préfète,

Sur le Domaine de Chantemerle qui nous appartient est installée à titre individuel notre entreprise agricole au nom de Davina WEITOWITZ (société en participation avec J. Ernst DEGENHARDT). Celle-ci regroupe plusieurs activités sur lesquelles vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet (www.chantemerle.fr) et dont la création fut subventionnée dans le cadre du programme FEADER, à savoir :

- des chambres d'hôte éco-rénovées au naturel (coup de cœur Gites de France en 2016),
- une écurie de propriétaires avec équipistes (celle-ci était parmi les premières écuries dites actives, qui ciblent le bien-être animal en France en 2014 et est actuellement en cours de certification MAEC bien-être animal) et
- la location de surfaces pour des mariages ou des séminaires.
- Le Domaine de Chantemerle est aussi un lieu de stages en lien avec la nature et les chevaux notamment pendant l'été.

Lorsque nous avons acquis le Domaine de Chantemerle en 2010, l'ancien propriétaire y exploitait l'« école moto-quad » dont les activités avaient fortement dégradé la qualité environnementale des terrains du Domaine ; nous par contre avons entretemps réhabilité ces terrains, entretenant presque 40 ha de prairies et de bois sans utilisation de pesticides, sans engrais chimiques, avec beaucoup de travail manuel sur nos champs, agissant ainsi en conformité avec l'article 2 de la Charte de l'Environnement. Et nous avons créé de l'emploi.

Tout ceci contribue fortement à l'attractivité de la commune de Marsac.

Nous étions surpris, en tant qu'établissement recevant du public (les chambres d'hôte, l'écurie et la location de surfaces pour des événements), de ne pas avoir été mentionnés dans le dossier de demande d'enregistrement relative au Projet soumis par la SAS Enrobés du Sud Ouest. A la page VIII-10, chapitre VIII.C.2 (« Secteurs habités concernés ») de la demande relative au Projet il est dit en effet :

« Les établissements recevant du public recensés les plus proches (Ecole maternelle sur la commune de Marsac) se localisent à 1,6 kilomètre environ au nord-est de l'emprise du site. Les autres établissements recevant du public se localisent à plus de 2 kilomètres de l'emprise du site. »

Pourtant, notre Domaine se trouve à seulement 1,3 km du futur site et serait gravement impacté par les vents dominants qui nous apporteraient alors des polluants toxiques. La demande d'enregistrement relative au Projet est en conséquence manifestement incomplète car elle ignore ou essaie de passer sous silence des faits décisifs : alors que selon la demande d'enregistrement le plus proche établissement accueillant du public est l'école maternelle de la commune de Marsac à 1,6 kilomètres du site prévu pour le Projet, notre écurie et nos chambres d'hôte se trouvent à seulement 1,3 kilomètres de distance et l'écurie de propriétaires (pension de chevaux) d'Alain Perronet à seulement 700 mètres de distance ; en conséquence, les analyses et conclusions de la demande d'enregistrement relative au Projet sont toutes erronées car elles ne prennent pas en compte ces faits décisifs ; dès lors, ladite demande d'enregistrement ne peut former la base d'une décision d'enregistrement.

Le Projet risque :

- de faire partir les propriétaires des chevaux qui nous ont été donnés en pension. Ces propriétaires ont choisi notre écurie en raison du mode de vie naturel dont bénéficient leurs chevaux au Domaine de Chantemerle. Nous recevons aussi beaucoup de chevaux souffrant de problèmes respiratoires. Les fumées émanant du Projet auraient certainement un effet négatif sur la respiration de tous les chevaux, vu que les chevaux sont très sensibles à la pollution de l'air.
- de réduire substantiellement la fréquentation de nos chambres d'hôte. Nous avons beaucoup de clients qui retournent chez nous tous les ans en raison de l'environnement naturel à proximité d'une zone Natura 2000 qui attire nos clients. A la page VIII-55, chapitre VIII.J.1 (« *Natura 2000* ») de la demande relative au Projet il est dit au sujet du site Natura 2000 uniquement :

« L'emprise étant exclue des sites Natura 2000 les plus proches, l'évaluation des incidences n'est réglementairement pas nécessaire. Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants : - Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac (FR5400405) situés au plus proche à 600 mètres au nord du site d'implantation ; - Vallée de la Charente en amont d'Angoulême (FR5412006) situé au plus proche à 1,5 km au nord-est. »

Ainsi, la demande d'enregistrement ignore totalement qu'en raison de cette extrême proximité avec les sites Natura 2000, ces derniers seront inévitablement gravement impactés par les émissions, notamment la pollution de l'air, causées par le Projet. La ligne LGV cause déjà des nuisances sonores, mais les fumées d'une industrie toxique feraient définitivement fuir nos clients. Beaucoup de nos clients viennent de l'étranger puisque nous parlons, outre le français, l'anglais, l'allemand et l'italien ; ces clients découvrent souvent pour la première fois la beauté de la Charente ce qui en motive beaucoup à y revenir au lieu de passer leurs vacances aux lieux touristiques plus connus. Ainsi, nous contribuons à l'international au rayonnement de la Charente.

- Nous ne voulons pas être exposés nous-même aux polluants. Le département de la Charente a déjà des mesures d'air qui ne sont pas bonnes, notre eau du robinet est déjà non-conforme à la réglementation en vigueur en raison d'un niveau de pesticides au-dessus des normes, à quoi s'ajoutent les pesticides utilisés sur les terres agricoles environnantes. Nous ne voulons pas accumuler un tel cocktail de toxines dans nos corps. En conséquence un enregistrement ou une autorisation du Projet violerait notre droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, consacré par l'article 1^{er} de la Charte de l'Environnement qui a valeur constitutionnelle.
- En outre, il ne paraît pas certain qu'à la fin du Projet, la société ENROBES DU SUD-OUEST sera en mesure de remplir son obligation de remise en état du site. Ladite société ayant un capital social de seulement 10.000 €, elle est manifestement sous-capitalisée par rapport à la nature du Projet et aux risques causés par ce dernier. Au cours de l'exercice 2021, la société ENROBES DU SUD-OUEST n'a généré qu'un maigre bénéfice de 67.166 €. Des doutes quant à l'évolution économique de la société se justifient aussi par le fait que le bénéfice de la société au chuté d'environ 50 % par rapport à l'exercice 2020 dans laquelle le bénéfice s'élevait à 127.030 €. Dans la même direction, celle d'une évolution négative, pointe aussi la diminution constante du nombre de salariés de son actionnaire unique, la société Charier TP Sud, qui de 194 en 2020 s'est réduite à 167 en 2022 (cf. p. XI-3 de la demande relative au Projet)

La demande d'enregistrement reste très floue et vague concernant l'appui financier dont pourrait bénéficier le cas échéant la société Enrobés du Sud-Ouest pour faire face à son obligation de remise en état du site, disant seulement (à la page XI-1 de la demande d'enregistrement) :

« La société ENROBES DU SUD-OUEST (ESO) est une filiale de la société CHARIER TP SUD (et appartenant au groupe CHARIER). Elle exploite actuellement une centrale d'enrobage à chaud sur la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême. La société ESO dispose donc de l'expérience et de l'appui de l'entreprise CHARIER TP SUD, des compétences et capacités techniques pour l'exploitation de l'usine d'enrobage et de recyclage. »

La nature de l'« appui du groupe Charier » n'est précisé nulle part et il n'est donc pas exclu que le groupe Charier puisse en cas de problème se distancier de la société ENROBES DU SUD-OUEST et décider de la laisser sombrer en cas de difficulté. Se réserver l'option de laisser tomber une filiale est justement une des raisons classiques pour lesquelles des groupes de sociétés existent et notamment placent des activités à haut risque justement dans des filiales sous-capitalisées par rapport audit risque. ce Ainsi, aussi longtemps que les risques ne se sont pas encore matérialisés, une telle filiale peut payer des dividendes à ses actionnaires et dès que les risques se sont matérialisés, la holding décide souvent de ne pas sauver sa filiale d'une liquidation judiciaire, ce qui produit des résultats inacceptables avec le principe de pollueur-payeur consacré pourtant à l'article 4 de la Charte de l'Environnement.

Si cette usine se réalisait, ceci engendrerait la cessation définitive de notre activité professionnelle qui est exemplaire au regard du développement durable et la suppression des emplois que nous avons créés.

Vous avez la responsabilité envers toutes les activités économiques sur votre territoire. Vous ne pouvez pas en supprimer une pour favoriser une autre, qui en plus a déjà un emplacement en ville et ne contribue nullement à

l'attractivité de notre commune. Ceci vaut d'autant plus que les activités de notre entreprise sont en parfaite conformité avec et contribuent au développement durable que l'article 6 de la Charte de l'Environnement consacre comme objectif des politiques publiques, alors que l'activité du Projet n'est pas du tout compatible avec le développement durable.

Lors de l'implantation d'une centrale d'enrobage temporaire en 2019 sur le site où la société Enrobés du Sud-Ouest demande maintenant de réaliser son Projet, nous avons déjà eu à souffrir de beaucoup de nuisances (entre autres de la fumée noire) qui ont causé des maux de tête. Et même une centrale permanente, avec de meilleures filtres, pourra avoir un incident technique ou faire l'objet d'une malfaisance ce que la demande d'enregistrement relative au Projet n'exclut nullement.

En outre, la procédure de consultation relative au Projet n'a pas été en conformité avec les dispositions légales notamment, sans limitation, celles des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du Code de l'environnement, et Madame la Préfète de la Charente à laquelle nous avons fait part de vices de procédure par notre notre mél du 18 juin courant, n'a néanmoins pas fait droit à notre demande d'organiser, afin de régulariser la procédure de consultation, une nouvelle procédure de consultation, ni même à notre demande formulée à titre subsidiaire, de consentir une prorogation de la période de consultation d'au moins 15 jours.

Finalement, au regard de la localisation du Projet, c'est-à-dire au regard de la sensibilité environnementale du milieu exposée ci-dessus, Madame la Préfète de la Charente aurait dû décider ou devrait encore décider suite à l'issue de la consultation publique que la demande d'enregistrement serait ou sera instruite selon les règles de procédure pour les autorisations environnementales comme le permet l'article L512-7-2 du Code de l'environnement (**basculement en procédure d'autorisation**).

Par ces motifs, nous sommes fortement opposés à l'implantation du Projet sur la commune de Marsac et nous vous sollicitons de refuser l'enregistrement du Projet.

Veillez agréer, Madame la Préfète de la Charente, l'expression de notre profond respect.

Davina WEITOWITZ, M.A. en droit (Université d'Oxford) et

J. Ernst DEGENHARDT, MJur. (Oxford)
Avocat aux Barreaux de Paris, de Duesseldorf et d'Angleterre

Domaine de Chantemerle
16570 Marsac, France

Sujet : [INTERNET] Stop au projet d'enrobé à chaud de Marsac

De : cf <cfterriac@gmail.com>

Date : 28/06/2023 18:27

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Bonjour.

Stop au projet d'enrobé à chaud de Marsac, assez de pollution en Charente.

Franck Terriac

Sujet : [INTERNET] Non à la centrale à bitume à marsac !

De : Catherine Guizot <cathguiz@hotmail.com>

Date : 28/06/2023 19:16

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Bonjour, ce mail pour vous signifier mon désaccord envers le projet de central à bitume à Marsac.
Catherine GUizot

Sujet : [INTERNET] Entreprise start-up

De : Audrey Gombert <audrey.gombert@universite-paris-saclay.fr>

Date : 28/06/2023 21:57

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Expéditeur :

Nom : GOMBERT

Prénom : Audrey, Maud, Julia

Adresse postale : Le Brandaud, 1764 route des trois villages, 16570 MARSAC

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Très chère Madame la Préfète, Madame Clavel,

Je suis jeune et j'ai toujours voulu revenir à Marsac. C'est dramatique de nous imposer cette usine, sans étude d'impacts et sans consultation.

Elle sera située à seulement 500 mètres de la maison dans laquelle j'ai grandi. Il est impossible de se projeter. Je vous prie, très chère Madame la Préfète, d'interdire cette installation. C'est dramatique. Ne nous privez pas de nos terres. Ce serait terrible pour tout le monde. Financièrement, pour le cadre de vie, pour la santé de tous.

D'autres solutions économiques sont possibles et feraient rayonner cet endroit magnifique. Personnellement, j'aimerais exploiter les fins bois du domaine du Brandaud, ma maison, et fabriquer du cognac en collaboration avec les grandes maisons que mes grands-parents René et Paulette Gombert et que mon oncle Jean Gombert, ont bien connues grâce à leur exploitation à Saint-Laurent de Cognac et grâce aux postes qu'ils ont occupés à Javrezac et Cognac. Il est possible de développer à la fois le vignoble et le tourisme. Il y a tout ce qu'il faut pour ça. De belles demeures, un site naturel protégé, un vignoble réputé, la vallée de la Charente, une vue dégagée magnifique depuis le haut de la vallée au Brandaud, et la proximité de la LGV. Dans le cas contraire, tout serait pollué et le potentiel touristique serait complètement anéanti. Je serai ingénieure diplômée d'État en 2025 et développer une entreprise d'exploitation des fins bois et de tourisme sont des projets très sérieux. Je vous prie de bien vouloir croire en mes ambitions et en mes capacités à trouver des investisseurs et à convaincre.

S'il vous plaît, je vous prie, très chère Madame la Préfète, de bien vouloir prendre en compte mes rêves, mes projets ainsi que ceux des habitants et des entrepreneurs des communes de Marsac et d'Asnières, qui sont profondément concernés, avant de prendre une décision. Je vous demande de prendre en compte les vies que tous ont construites dans un cadre privilégié, préservé et surtout chéri. Pouvez-vous nous recevoir ?

Je vous prie de bien vouloir agréer, très chère Madame le Préfète, mes salutations les plus respectueuses, et vous prie de bien vouloir croire en l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

Audrey GOMBERT

Le Brandaud, 1764 route des trois villages, 16570 MARSAC
0647834834

— Pièces jointes : —

Domaine du Brandaud.pdf

30 octets



















Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Audrey Gombert <audrey.gombert@universite-paris-saclay.fr>

Date : 28/06/2023 21:58

Pour : pref-consultation-enrobesduso <pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr>

Expéditeur :

Nom : GOMBERT

Prénom : Audrey, Maud, Julia

Adresse postale : Le Brandaud, 1764 route des trois villages, 16570 MARSAC

Destinataires :

Mesdames et Messieurs :

Ministre de la transition écologique

Préfète de la Charente

Députés et sénateurs de la Charente

Conseillers régionaux et départementaux

Président de Grand Angoulême

Maires de Marsac et de Asnières-sur-Nouère

Maires de Grand Angoulême

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, **disons NON à ce projet**, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos

baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes, ... nettement moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde.

Par ailleurs, nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des **risques industriels (accidents, explosions, intoxications)**. Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos mairies non décisionnaires, ...). Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, cette fois nous en prendrions pour **30 ans minimum !!!!!**

Nous attendons tous votre réponse.

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Jean-Pierre FERRAND <ferrand.jpj@gmail.com>

Date : 28/06/2023 23:36

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Copie à : Famille Ferrand <ferrand-marsac@orange.fr>

Madame la Préfète de la Charente

pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- *sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)*
- *sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)*
- *sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)*
- *sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures*
- *avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV*
- *avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)*

- Risques pour la sécurité routière

- *sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine*
- *avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)*

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- *productions bio du village invendables parce que dégradées*
- *déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)*
- *écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées*
- *tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes... rendus moins attractifs pour des séjours détente et santé...*

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- *pertes d'installation de nouveaux habitants,*
- *arrêt du développement du bio*

- *perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)*
- *risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.*

La colère est vive et profonde car nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infra-structures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos municipalités non décisionnaires...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, nous savons ce qui nous attend, mais cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !

Nous attendons tous votre réponse.

*Nadine et Jean-Pierre FERRAND
109 RUE DE L'Église 16570 Marsac*

Bonne réception.



Sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

De : Jean-Pierre FERRAND <ferrand.jpj@gmail.com>

Date : 28/06/2023 23:37

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Copie à : Famille Ferrand <ferrand-marsac@orange.fr>

Madame la Préfète de la Charente

pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)*
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)*
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)*
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures*
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV*
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)*

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine*
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)*

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées*
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)*
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées*
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes... rendus moins attractifs pour des séjours détente et santé...*

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,*
- arrêt du développement du bio*

- *perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)*
- *risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.*

La colère est vive et profonde car nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infra-structures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos municipalités non décisionnaires...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, nous savons ce qui nous attend, mais cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !

Nous attendons tous votre réponse.

*Nadine et Jean-Pierre FERRAND
109 RUE DE L'Église 16570 Marsac*

Bonne réception.



Sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac.pdf 30 octets

FERRAND Nadine & Jean-Pierre
109 rue de l'église
16570 Marsac

Destinataire
Madame la Préfète de la Charente
pref-consultation-enrobessuso@charente.gouv.fr

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Nous, habitants de Marsac, d'Asnières-sur-Nouère et d'autres communes de Grand Angoulême, disons NON à ce projet, situé sur un terrain de la commune de Marsac (16570), limitrophe avec celle d'Asnières-sur-Nouère.

Nos arguments :

- Risques avérés du fait de la pollution atmosphérique très toxique de ce type d'usine :

- sur la santé humaine (cancers, maux de tête, maladies de peau, ...)
- sur la biodiversité (nos sites NATURA 2000 fragiles, avec des espèces protégés)
- sur nos animaux (centres équestres, basses-cours, animaux domestiques, ...)
- sur nos potagers, vergers, pâturages, et cultures
- avec des nuisances odorantes insupportables déjà constatées lors de la centrale temporaire pendant les travaux de la LGV
- avec dégradation de la qualité de l'eau (nappe phréatique, nos baignades, ...)

- Risques pour la sécurité routière

- sur la départementale D939 déjà très passagère, du fait des nombreux camions de l'usine
- avec une nuisance sonore importante pour les habitants les plus proches (300 m)

- Risques de pertes économiques très importantes, par exemple :

- productions bio du village invendables parce que dégradées
- déclassement des eaux-de-vie et vins (Cognac, ...)
- écuries (pensions de chevaux, cours d'équitation, ...) délaissées
- tourisme vert : chambre d'hôtes, gîtes... rendus moins attractifs pour des séjours détente et santé...

- Perte considérable de l'attrait et du développement de nos villages :

- pertes d'installation de nouveaux habitants,
- arrêt du développement du bio
- perte de la valeur de nos biens immobiliers (déjà impactés par la LGV)
- risque de fermeture de classe à moyen terme (3 écoles se trouvent dans un rayon de 2,4 km) : mort du village à long terme.

La colère est vive et profonde car nous sommes troublés que cette installation se fasse en zone d'activités alors que ce type d'usine devrait se trouver en zone industrielle, au milieu d'infrastructures correspondant au trafic qu'elle va générer, du fait également des risques industriels (accidents, explosions, intoxications). Troublés également que nous soyons mis devant le fait accompli de cette installation : absence de concertation (des décisions déjà bien avancés, nos municipalités non décisionnaires...).

Déjà impactés par la centrale temporaire lors des travaux de la LGV, nous savons ce qui nous attend, mais cette fois nous en prendrions pour 30 ans minimum !

Nous attendons tous votre réponse.



Nadine et Jean-Pierre FERRAND
109 RUE DE L'Église 16570 Marsac



Sujet : [INTERNET] Installation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac

De : Anne Vivier <anne16.vivier@gmail.com>

Date : 28/06/2023 23:58

Pour : pref-consultation-enrobesduso@charente.gouv.fr

Anne VIVIER

Le Sablon

16 route de la Baignade

16330 VARS

Destinataires : Mme La Préfète de la Charente

Objet : Opposition à l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Marsac (16570)

Madame la Préfète,

C'est avec tristesse et colère que je découvre le projet d'implantation d'une centrale d'enrobés de bitume sur la commune de Marsac.

Marsac c'est un petit coin de paradis où il fait bon vivre, une commune rurale où l'on a le souci de préserver la nature et de la respecter. C'est le lieu de ma jeunesse, alors oui, je connais bien l'endroit où notre beau fleuve Charente, et ses multiples bras, enlace la terre en formant des îles. Ses eaux miroitent de mille éclats sous les belles frondaisons. Il faut, pour préserver ce beau patrimoine vert- si riche en diversité, beaucoup de volonté aux élus et aux habitants de la commune et des communes alentours. Aujourd'hui c'est ici, à 2 km de chez nous, que nous allons chercher nos légumes et nos fruits bio toutes les semaines chez des maraîchers bio. C'est aussi des viticulteurs et des agriculteurs, des vergers, des jardins, des artisans, des entreprises et des écoles. Oui c'est toute une population qui vit, travaille et vieillit ici dans ce cadre où l'on essaie d'améliorer la qualité de la vie.

En tant qu'infirmière, vous comprendrez ma colère en découvrant ce projet d'usine d'enrobé en milieu rural avec tous les risques de pollution environnementale qu'il va générer (pollution atmosphérique, poussières, pollution olfactives et sonores, pollution des sols, etc), les coûts de santé publique (maladies respiratoires et développement de maladies graves) et toutes les pertes pour les personnes travaillant et vivant sur ses communes.

Je suis fermement opposée à ce projet d'implantation et vous demande de l'arrêter.

Cordialement

Anne VIVIER